

CINQUIEME ACCUSATION DÉMENTIE :

« FRANÇOIS BAYROU A BÉNÉFICIÉ D'INFORMATIONS PRIVILEGIÉES EN VIOLATION DU SECRET DE L'INSTRUCTION »

« En 1998, vous tentez d'obtenir, à des fins personnelles, des informations pourtant couvertes par le secret de l'instruction auprès du juge saisi du dossier d'un élève victime de viol ». (Paul VANNIER à l'Assemblée nationale le 11 février 2025).

« Ce n'est donc pas par la presse que ces éléments vous sont communiqués ». (Paul VANNIER lors de l'audition de François BAYROU le 14 mai 2025).

FAUX : LE JUGE MIRANDE AFFIRME QUE LE SECRET DE L'INSTRUCTION N'A JAMAIS ÉTÉ VIOLÉ, TOUS LES DÉTAILS DES ACCUSATIONS ÉTANT DÉJÀ DANS LA PRESSE.

François BAYROU, qui n'était plus ministre de l'Éducation nationale en 1998, a toujours affirmé n'avoir été informé que par la presse de l'existence d'une plainte pour viol déposée par un ancien élève contre l'ancien directeur de l'établissement, Pierre SILVIET-CARRICART. **Le 29 mai 1998, trois jours après l'incarcération de l'ancien directeur, Sud-Ouest et la République des Pyrénées révèlent tous les éléments de ces accusations.**

L'affirmation de François BAYROU est confirmée par le juge MIRANDE qui affirme sous serment devant la commission d'enquête le 10 avril 2025 qu'il n'a fait qu'échanger « à bâtons rompus » sur des **informations déjà rendues publiques dans le détail par la presse**. Les informations confirmées par Christian MIRANDE ne relèvent plus du **secret de l'instruction** :

« Alors, il faut rappeler d'abord qu'à l'époque, les médias locaux et peut-être même nationaux avaient largement diffusé la teneur des actes commis par Carricart. Donc, quand il est venu me voir, il était, à mon avis, obligatoirement informé, déjà, par les médias. Et moi-même, avec lui, je n'ai échangé des propos qui restaient dans le cadre de ce que **les médias avaient diffusé, largement diffusé même**. Voilà. Donc, je n'ai pas été plus loin, ce qui aurait peut-être altéré le secret de l'information, à l'époque. »

« À l'époque, ça ne m'a pas surpris au regard de ce qu'était Monsieur Bayrou et que nous étions des voisins qui entretenaient une relation amicale, peut-être pas suivie, mais en tout cas assez fréquemment. Donc je n'avais pas été surpris de sa démarche et d'autant que **les médias avaient déjà largement exposé les faits, j'allais dire que « ça ne mangeait pas de pain » pour moi d'en parler avec Monsieur Bayrou** à l'époque, d'en parler à bâtons rompus. »

Alors que Pierre SILVIET-CARRICART était mis en examen, incarcéré, et que l'instruction suivait son cours, que François BAYROU pouvait dénoncer à la justice qu'elle ne savait déjà ? **Reprocher à François Bayrou de ne pas avoir dénoncé à la justice des faits dont elle est déjà saisie n'a aucun sens.**

L'idée selon laquelle François BAYROU aurait nié avoir rencontré le juge Christian MIRANDE repose sur un article du *Monde* publié le 12 mars 2024. Dans cet article, il est écrit « Contacté par *Le Monde*, le président du MoDem nie avoir eu toute discussion sur le sujet avec le juge MIRANDE. » Christian MIRANDE ne s'en souvient lui-même pas de manière précise, comme il l'indique dans son audition, le 10 avril 2025. Comme ils l'ont tous deux expliqué, François BAYROU et Christian MIRANDE sont voisins, de quelques dizaines de mètres, et amis depuis l'arrivée de Christian MIRANDE dans le village de Bordères il y a 50 ans. Ils se sont très souvent vus chez l'un, chez l'autre, sur un chemin...

« Là, maintenant, non, je n'ai aucun souvenir, puisque c'est de mémoire que je n'ai pas le dossier sous les yeux, auquel cas j'aurais pu vous répondre plus facilement. Mais cette rencontre ne m'a pas surpris, ni étonné, car je connaissais Monsieur Bayrou déjà

depuis quelques années, puisque nous sommes voisins depuis au moins 50 ans, à l'époque. Et il arrivait autrefois que nous nous rencontrions à nos domiciles respectifs. C'était arrivé. »

Interrogé plus de 25 ans après sur une discussion précise avec le juge MIRANDE, François BAYROU ne s'en est simplement **pas souvenu** non plus. Mais dès le 15 mars, dans *la République des Pyrénées*, François BAYROU a affirmé qu'il n'est jamais intervenu dans le dossier. Ni auprès du juge MIRANDE, ni auprès du procureur, ni d'aucun magistrat ou enquêteur, ni auprès du ministère de la Justice. **Il a depuis toujours admis avoir rencontré le juge, propos maintenus et réaffirmés dans la presse et ses expressions publiques.**

Documents et preuves

- Extraits de l'audition de Christian MIRANDE le 10 avril 2025 ([Voir sur YouTube](#))
- Extrait de l'audition de François BAYROU le 14 mai 2025 ([Voir sur YouTube](#))
- Articles de Sud-Ouest du 29 mai 1998
- Article de Sud-Ouest du 13 mai 2025
- Article de Sud-Ouest du 14 mai 2025